

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

-- Séance du 30 mars 2021 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

21/013/HN

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Modification du règlement intérieur du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème} Arrondissements.

Monsieur le Maire du 6^{ème} Secteur soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Le règlement intérieur a été adopté lors de la séance du conseil d'arrondissements du 19 novembre 2020. Il convient de modifier l'article 21 du chapitre III en raison des nouvelles dénominations des commissions.

En conformité avec les dispositions légales, il est proposé le document, ci-annexé, destiné à régir le fonctionnement de notre Conseil des 11^{ème} et 12^{ème} Arrondissements pour la durée de la mandature.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION 20/077/HN DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS
DU 19 NOVEMBRE 2020
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DÉLIBÈRE**

ARTICLE UNIQUE Est adopté le règlement intérieur du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème} Arrondissements ci-annexé.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Abstention Groupe Printemps
Marseillais Majorité Municipale
Abstention Groupe Retrouvons Marseille**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**